

PROCES-VERBAL

Séance du conseil général du 22 juin 2021

Présidence : Madame Lise Bettex, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n° 02/2021 – Poursuite de la révision du PGA, de son règlement et du Plan des limites de constructions
4. Préavis n° 05/2021 – Modification de l'art. 3 du Règlement du personnel communal
5. Préavis n° 03/2021 – Comptes et gestion 2020
6. Informations de la Municipalité
7. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à M. Philippe Jean-Mairet, boursier, qui participe à son premier conseil. Cette réunion a lieu à la Grande salle de Missy pour des raisons sanitaires. Les consignes habituelles restent de mise : distance de 1,50 m, hygiène des mains et port du masque obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur si les distances sont respectées. Le public est à nouveau admis aux mêmes conditions.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. De plus, uniquement les conclusions du rapport de commission seront lues. Afin de faciliter le comptage des voix lors du vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre. Il n'y a pas d'opposition.

La séance est ouverte, par l'appel, 31 membres sont présents sur 38. Le quorum est atteint.

Lors de la séance d'installation des autorités du 26 avril 2021, deux personnes étaient absentes. **Mme Lise Bettex, présidente**, passe à l'assermentation de ceux-ci : MM. Aurélien Karg et Marc Blanc.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **MM. Gaël Thévoz et Mickaël Buffier**.

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 26 avril 2021 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Lors de la séance d'installation des autorités du 26 avril 2021, des personnes ont été désignées déléguées aux associations intercommunales de l'ASIPE et de l'AISTBV. Cependant, le suppléant doit être membre de l'exécutif et non pas du législatif. Par conséquent, pour l'ASIPE, le délégué pour le conseil général est M. Aurélien Karg, la déléguée pour la municipalité est Mme Anne-Michèle Enggist et la suppléante Mme Christelle Iff Thévoz (à la place de M. Joël Péter). Pour l'AISTBV, le délégué pour le conseil général est M. Alain Galliker, la déléguée pour la municipalité est Mme Anne-Michèle Enggist et le suppléant M. Olivier Thévoz (à la place de M. Claude Quillet).
- La liste des nominations pour la législature 2021-2026 a été envoyée avec la convocation au conseil général. Les personnes n'ayant aucune attribution pourront toutefois fonctionner dans le cadre d'une commission ad hoc.
- Lors des votations fédérales du 13 juin 2021, le bureau de vote a fonctionné pour le dépouillement de 5 objets fédéraux. Il a relevé un taux de participation exceptionnel de 75% ; 185 électeurs ont voté (environ 150 en général).

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n° 02/2021 – Poursuite de la révision du PGA, de son règlement et du Plan des limites de constructions

La commission des finances composée de M. Yves Mathis, rapporteur, de MM. Guy-Olivier Jeunet et Jacques Blanc s'est réunie le 17 mai 2021 afin d'examiner le préavis n°03/2021.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Yves Mathis, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Lucien Quillet demande si le terme de plus-value (page 2 du préavis, paragraphe « Démarches », 3^{ème} alinéa) est bien correct.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, ne peut pas répondre dans l'immédiat et va se renseigner.

M. Jacques Blanc remarque qu'un emprunt bancaire ne serait pas approprié au vu des liquidités de la commune et des taux actuels.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, répond que la Municipalité a laissé la porte ouverte à cette éventualité et que l'emprunt ne serait fait qu'en cas de nécessité. Elle indique que l'enquête est prévue pour 2023 et que les paiements seront échelonnés.

Mme Lise Bettex, présidente, précise que, selon le préavis, l'emprunt bancaire n'est prévu que s'il est nécessaire. L'acceptation du préavis n'engendrera pas forcément ce mode de financement.

M. Alain Galliker remercie Mme Anne-Michèle Enggist pour la qualité du préavis. Il pense également qu'un emprunt serait regrettable et s'interroge sur la durée de l'amortissement prévu à 15 ans. Il demande si :

- le délai de réalisation, prévu au 20 juin 2022, est envisageable car il paraît relativement court ;
- la commune de Missy sera mise en zone de réserve en attendant le PGA définitif. Cela se fait dans d'autres localités et permet d'être traité au même niveau.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, indique que certaines communes ont mis des zones réservées sur l'ensemble de leur territoire, d'autres ont prévu uniquement des secteurs. La stratégie de la Municipalité est de ne pas en prévoir pour l'instant mais d'aboutir à un PGA où tous les projets correspondent aux nouveaux critères.

Concernant le calendrier de réalisation, effectivement la consultation des dossiers prend du temps et la commune n'est souvent par responsable des délais mais si tout se passe dans les meilleures conditions, un terme peut être envisagé pour le début de l'année 2023.

Un PGA n'est, en général, pas modifié pendant 15 ans, raison pour laquelle l'amortissement est prévu ainsi.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, ajoute que ce préavis permet d'avoir une vision des coûts sur l'ensemble du projet. L'octroi de ce budget, par le conseil général, permettrait d'éviter la validation, au coup par coup, de diverses dépenses. De plus, une demande de subventionnement a été déposée le 10 juin à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Celle-ci avait, dans un premier temps, refusé toute demande de subventionnement mais au regard des circonstances particulières, elle a accepté d'entrer en matière.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°02/2021 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 05/2021 – Modification de l'art. 3 du Règlement du personnel communal

La commission ad hoc composée de M. Georges Gallaz, rapporteur, de Mmes Claudine Galliker et Madeline Péter s'est réunie le 7 juin 2021 afin d'examiner le préavis n°05/2021.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Georges Gallaz, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Mickaël Buffier trouve regrettable de modifier un règlement pour autoriser des retraités à travailler pour la commune. Il pense judicieux de chercher des solutions afin d'intéresser davantage les personnes plus jeunes à reprendre ces postes.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°05/2021 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n° 03/2021 – Comptes et gestion 2020

La commission de gestion composée de Mme Sophie Quillet, rapporteuse, de MM Bernard Thévoz, Charles Thévoz, François Riesen et Joël Péter s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis n°03/2021.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **Mme Sophie Quillet, rapporteuse**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme indiqué dans son rapport, la commission de gestion souhaite quelques précisions. **Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à la municipalité.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, répond aux questions formulées dans le rapport de la commission :

- *Différence de CHF 11'000.- de charges au budget entre le rapport de la Municipalité et le compte par ordre administratif :*

Une erreur s'est effectivement glissée. Le dossier original de la Municipalité « Budget 2020 » proposait un déficit de CHF 32'000.-, au chapitre administratif. Cependant, un amendement, avec une réduction de CHF 11'000.- avait été adopté par le conseil. Le tableau des comptes a, quant à lui, été complété grâce à l'extraction des chiffres du programme informatique ; ceux-ci sont corrects.

- *Buvette et terrain de foot – Augmentation d'environ CHF 1'600.- de frais en 2020 par rapport à l'exercice 2019 :*

Ce chiffre correspond aux heures effectives du personnel communal.

M. Olivier Thévoz, syndic, ajoute :

L'augmentation des charges est peut-être due au fait que le terrain de foot s'est un peu agrandi. Il y a davantage de surface à tondre et le débroussaillage sous les arbres est à prendre en considération. De plus, le salaire de l'employé communal a été augmenté. Une comparaison des années 2019-2020 serait possible pour plus de précisions, mais prendrait beaucoup de temps.

- *911 – Débiteurs eau : Quelle est la situation actuelle par rapport aux débiteurs des précédentes années ?*

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, explique que l'échéancier des débiteurs avait du retard (montants encore ouverts de 2017 et 2018). Lorsque cela sera à jour, le solde du compte sera à zéro.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si la commission est satisfaite des réponses puis ouvre la discussion au sujet des comptes et de la gestion.

M. Pierre Quillet, félicite la Municipalité pour la maîtrise de ses frais de vacation et pour le travail accompli. Il rappelle l'explosion de ces mêmes coûts lors de l'exercice 2017.

M. Olivier Thévoz, syndic, le remercie. Il précise toutefois que cela découle également de la situation sanitaire actuelle qui a fait réduire passablement le nombre de manifestations et de représentations.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°03/2021 est soumis au vote tel que présenté :

1. « Accepter les comptes 2020 ainsi que le bilan au 31 décembre 2020 »

Accepté à l'unanimité.

2. « De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020 »

Accepté à l'unanimité.

6. Informations de la Municipalité

M. Nicolas Pilet, municipal, annonce que suite aux nouvelles directives COVID, la buvette et la Grande salle sont à nouveau disponibles. Les réservations sont prises par le bureau communal pour la Grande salle et par Mme Justine Meier pour la buvette du FC Ressudens. Le bailleur est responsable de faire respecter les normes en vigueur.

Une petite plate-bande aromatique a été agencée sur le passage entre la cour d'école et la maison des régents. Elle est à disposition pour la cuisine des locataires de la Grande salle.

M. Laurent Morel, municipal, informe que les statuts du SDIS ont été retravaillés par le CoDir suite à l'opposition marquée de certaines communes. Il a essayé de tenir compte des nombreuses remarques. Par la suite, le CoDir va organiser une séance d'information aux Municipalités. Les statuts seront à nouveau soumis aux législatifs de chaque commune, dès décembre 2021.

Concernant le dossier de la Petite Glâne : les conventions pour le projet d'échange de terrains sont toutes signées. Les oppositions ont été traitées bien qu'il reste des points à éclaircir. Lors du prochain conseil général, le législatif sera appelé à se prononcer sur un préavis présentant le projet d'échange de terrains. Les statuts de l'Association de revitalisation de la Petite Glâne ont été refusés par la commune de Vully-les-Lacs et par conséquent, doivent être retravaillés. Ils seront, par la suite, également soumis aux législatifs des 4 communes.

M. Olivier Thévoz, syndic, remercie les personnes venues aider spontanément, lors des crues de la veille. Il remercie également M. François Riesen pour le soutien apporté à notre employé communal pour le ramassage de ces déchets. Il présente M. Philippe Jean-Mairet, nouveau boursier, et le remercie pour le bouclage des comptes au pied levé et le travail déjà accompli.

Concernant l'église de Ressudens, propriété pour un tiers de la commune de Missy : un préavis proposant la réfection du chauffage et du sol sera présenté lors du prochain conseil. Les commissions nommées par Missy et Grandcour travailleront ensemble afin d'avoir les mêmes informations de l'architecte chargé du projet.

Il remercie ses collègues de la Municipalité pour leur sérieux et les félicite de l'acceptation des préavis relatifs à leur dicastère.

Il remercie la Société de Jeunesse d'organiser une fête différente et de relever ce défi. Il leur souhaite plein succès.

La commune de Missy a déposé une opposition suite au profond changement du projet AgriCo à St-Aubin. Elle sera entendue, par le canton de Fribourg, accompagnée de son avocate conseil.

M. Jean-Pierre Bardet demande à déboucher et nettoyer davantage les grilles afin d'éviter de nouveaux débordements lors des prochaines pluies. Ce soir encore, la route de la Rochette était un torrent.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond que normalement cela devrait être fait encore ce soir.

7. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Alain Galliker demande quand la place de jeux sera inaugurée.

De plus, il informe que Missy ne propose plus de cartes journalières CFF mais que celles-ci restent disponibles dans d'autres communes, notamment à Brünisried qui les envoie par la poste. Pour la liste complète des communes, cf <https://www.ch.ch/fr/reservation-carte-journaliere-commune/>.

Mme Christelle Iff Thévoz, municipale, répond que la place de jeux sera accessible quand le gazon aura poussé, soit dans environ 6 semaines. Les citoyens seront invités à une petite inauguration.

M. Mickaël Buffier trouve que les horaires d'ouverture de la déchetterie ne sont pas très appropriés pour les personnes qui travaillent à l'extérieur du village. Il demande si une solution pourrait être cherchée, en particulier pour les déchets verts.

M. Laurent Morel, municipal, répond que son courrier à ce sujet, a bien été reçu et qu'une réponse lui sera adressée prochainement. Il conçoit que les horaires sont limités mais indique que ceci est aussi proportionnel à la taille de la commune. Il est difficile d'adapter l'ouverture aux disponibilités de chacun. Un changement peut être envisagé si un certain nombre de remarques surviennent quant à ce nouvel horaire. De plus, suite à l'expérience passée, il est préférable de ne pas laisser une benne à déchets verts sans surveillance.

M. Nicolas Pilet, municipal, annonce qu'on l'informe à l'instant que les grilles d'écoulement sont débouchées.

M. Olivier Thévoz, syndic, souhaite prendre la parole à titre personnel. Il est la cible d'attaques concernant la gestion et la vie de la commune. Certains de ces propos diffamatoires ont été publiés sur un réseau social. Il ne peut accepter de tels agissements ainsi que le cautionnement de ces actes malveillants. Il remercie les personnes qui lui font confiance.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises. Elle demande d'agender la prochaine assemblée qui aura lieu le 5 octobre 2021 à 20h.

Mme Lise Bettex, présidente, annonce qu'il reste quelques places pour le repas de dimanche, organisé par la Société de Jeunesse. Le délai d'inscription est fixé à ce soir, 22h. La célébration de la fête nationale aura lieu samedi 31 juillet. Un tout-ménage sera envoyé. Le programme reste comme d'accoutumée. Afin de répondre aux normes COVID, les inscriptions seront de mises.

Elle invite l'assemblée à rester à la collation qui suivra pour fraterniser et remercie les personnes qui ont aidé à préparer la salle. Les normes sanitaires d'usage sont rappelées.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie chacun pour leur présence et clôt la séance à 20h25.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 22 juin 2021

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf